



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 33734

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la récente étude relative au cancer. L'étude élaborée par l'Institut de veille sanitaire (Invs) et l'Institut national du cancer (Inca) vient de paraître, et souligne le fait que le cancer du sein reste le cancer le plus fréquent chez la femme avec environ 48 800 nouveaux cas par an. Elle lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour prévenir ce risque.

Texte de la réponse

Le cancer du sein est le premier cancer et la première cause de décès par cancer chez la femme. En 2012, en France, près de 48 800 nouveaux cas et 11 886 décès ont été recensés. On estime qu'une femme sur 8 sera confrontée à cette maladie au cours de sa vie. Son dépistage est donc un enjeu majeur de santé publique. En France, le programme de dépistage a été généralisé en 2004. Il permet à toutes les femmes entre 50 et 74 ans de bénéficier, tous les deux ans, d'un dépistage avec une double lecture pris en charge à 100 % par l'assurance maladie, sans avance de frais. Plus d'une femme sur deux concernées a participé à ce programme en 2014, soit près de 2 520 000 femmes âgées de 50 à 74 ans. À ces chiffres s'ajoutent environ 10 % à 15 % de femmes qui réalisent des mammographies de dépistage à la demande du médecin ou de leur propre initiative. Pour les femmes à risques aggravés, des modalités de dépistage et de suivi spécifiques ont été définies par la Haute autorité de santé (HAS). Chaque femme doit se voir proposer par son médecin traitant une modalité de dépistage ou de suivi adapté à son niveau de risque. Les actions d'information sur ces différentes modalités ont été renforcées depuis 2014. L'année 2015 a été marquée par l'annonce par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes de la prise en charge financière par l'assurance maladie, pour ces femmes à risques aggravés, de leurs examens de dépistage et de surveillance conformément aux recommandations de la HAS. Par ailleurs, dix ans après la généralisation du dépistage organisé, plusieurs éléments concourent à la nécessaire évolution de la politique publique de dépistage du cancer du sein : stagnation du taux de participation, difficultés d'accès des femmes éloignées du système de santé, remise en cause de la balance bénéfices/risques. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a chargé l'Institut national du cancer d'organiser une large concertation citoyenne et scientifique dans le but d'améliorer la politique de dépistage, en écoutant les propositions et points de vue de chacun : femmes, citoyens, professionnels de santé, associations, structures régionales... Le rapport final de cette concertation doit être remis en 2016. Il permettra d'envisager les évolutions dans l'organisation du dépistage du cancer du sein. Au-delà du dépistage, les efforts doivent être également faits dans le domaine de la prévention. Les facteurs de risque de cancer du sein sont multiples. Parmi eux, le tabagisme et la consommation excessive d'alcool, facteurs avérés qui pourraient être réduits par une modification des comportements des femmes, font l'objet de mesures de prévention dans le cadre du plan cancer 2014-2019 et du programme national de réduction du tabagisme.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33734

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7624

Réponse publiée au JO le : [12 janvier 2016](#), page 304